RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE WATTEN Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID: 059-215906470-20230413-2023_023-DE

DATE DE CONVOCATION : 04 avril 2023 DATE D'AFFICHAGE : 04 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23 NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16 NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

<u>PRÉSENTS</u>: M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, M. ODIEVRE, Mme WUYTS, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, Mme MARQUAND.

ABSENTS: Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. COURTIN (procuration à M. AVART), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), M. REVILLON (procuration à M. DAMBRICOURT), Mme DELHAYE (procuration à Mme CADET), M BLIN (procuration à Mme MARQUAND), M. MARIE (procuration à M. PENEZ).

N°2023/023 CCHF – MODALITES DE REVERSEMENT DU FONCIER BATI ECONOMIQUE DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL

Monsieur le Maire explique que Le conseil communautaire a voté le pacte fiscal financier et de solidarité le 7 février dernier.

A ce titre, la CCHF versera à la commune une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), au titre d'une nouvelle mesure de péréquation.

Une nouvelle mesure contributrice est également mise en place. Il s'agit du reversement des produits du foncier bâti économique (FBE) pour les entreprises de la Zone d'Activité communautaire.

Celle-ci est composée d'une fraction stock et d'une fraction dynamique. Les deux projets de convention sont joints à la présente délibération.

Concernant la fraction stock, la commune devra à ce titre reverser 24 161€ entre 2023 et 2032. Deux options sont possibles. Il est proposé de reverser ce montant de manière progressive (option 1 de la convention « Fraction stock »).

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

- Décide de reverser ce montant de manière progressive (option 1 de la convention « Fraction stock »).

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance, Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.